

DÉPARTEMENT : MOSELLE**COMMUNE :
DANNE ET QUATRE VENTS****PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JANVIER 2026****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice :	15
Présents :	13
Votants :	13
Absents :	2

Date de convocation

19/01/2026

Date d'affichage

L'an deux mil vingt-six le vingt-six janvier à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc JACOB : Maire.**

Membres présents : SCHEFFLER Jean-Jacques, QUIRIN Jean-Jacques, VALENTIN Alain, LOZITO-URBES Nathalie, BENZIDOUR Myriam, André DIEBOLD, FRITSCH Christelle, BRUA Dolorès, MALYK France, SCHEFFLER Sylvain, JULLIENNE Michel, WATZKY Lionel.

Absents excusés : SANTIAGO Fabrice, BAE Laetitia.

Secrétaire de séance : Sylvain SCHEFFLER

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 00.

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION****N° 1 : DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Conformément à l'article L 2141-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, un secrétaire de séance est nommé par le conseil municipal en début de chaque séance. Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne Monsieur Sylvain SCHEFFLER.

/

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION****N° 2 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
27 OCTOBRE 2025**

Le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2025, transmis préalablement à chaque membre du Conseil Municipal, ne faisant l'objet d'aucune observation est adopté à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

/

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION****N° 3 : TARIFS PUBLICS LOCAUX 2026**

Le Maire expose que la structure tarifaire de notre Commune porte sur :

- la redevance eau
- le prix des concessions funéraires

Le Maire invite les conseillers à voter les tarifs des services publics locaux qu'ils entendent pratiquer durant l'année 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les tarifs suivants :

PRIX	Unité de valeur	Prix unitaire
Redevance		
Tranches de consommation annuelle		
jusqu'à 200 m ³	le m ³	0,40 €
de 201 m ³ à 1000 m ³	le m ³	0,25 €
plus de 1000 m ³	le m ³	0,15 €

CONCESSIONS FUNÉRAIRES

Tarif unique durée 30 ans 2 m ²	Tombe simple	140,00 €
Tarif unique durée 30 ans 4 m ²	Tombe double	280,00 €
Tarif unique durée 30 ans (80 cm x 60 cm)	Cave urne	70,00 €
Tarif unique au columbarium durée 30 ans	1 case	500,00 €

Remarques – observations – rapport au vu desquels la délibération a été adoptée : Rappel des tarifs de l'année 2025.

/

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N° 4 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de :

- voter un montant de 10 000,00 € au compte 65748 «Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé»

Tous les membres concernés par ces associations ont quitté la séance avant le vote.

- d'allouer les subventions retracées dans le tableau ci-dessous pour 10 000,00 € :

SPORTS ET LOISIRS CLUB Danne et 4 Vents	300.00 €
ASSOCIATION SPORTIVE Danne et 4 Vents	300.00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS Danne et 4 Vents	300.00 €
DONNEURS DE SANG Danne et 4 Vents	300.00 €
CHORALE Danne et 4 Vents	300.00 €
ARBORICULTEURS Danne et 4 Vents	360.00 €
CLUB DE L'AMITIE Danne et 4 Vents	300.00 €
TOUGUEZEUR (adhésion et frais du conseil local des jeunes)	300.00 €
CLUB VOSGIEN PHALSBOURG-LUTZELBOURG	200.00 €
CONSEIL DE FABRIQUE	140.00 €
SECOURS POPULAIRE Français	100.00 €
P'TITS PHENIX PHALSBOURG	600.00 €
ASSOCIATION DES DIABÉTIQUES DE METZ	100.00 €
TOTAL	3 600.00 €

- de mettre à disposition gratuitement l'Espace Culturel, pour l'assemblée générale annuelle pour les associations locales,
- d'attribuer un crédit annuel réservé à la location de l'Espace Culturel d'un montant de 300,00 € aux associations locales,
- de verser une subvention annuelle à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers représentant le montant de leur assurance. Le justificatif a été présenté à la commune pour l'obtention du versement de la subvention qui est d'un montant de 653.95 €.

Remarques – observations – rapports au vu desquels la délibération a été adoptée :

- Présentation des lettres de demande de subvention des différentes instances et dossiers de subventions des associations locales.

/

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N° 5 : ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

L'assemblée,

Vu le code général de la fonction publique, article L332-23 1° et 2°

- Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour venir en aide à l'ouvrier communal qui a davantage de travail en période estivale,
- Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour effectuer le déneigement en hiver en cas de besoin,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Le recrutement direct d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 1^{er} février 2026 au 31 janvier 2027 inclus ;

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique (ouvrier polyvalent) pour une durée hebdomadaire de services de 35/35^{ème} ;

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique (ouvrier polyvalent) pour une durée journalière (le nombre d'heures dépendra du déneigement à effectuer) ;

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 9^{ème} échelon du grade d'adjoint technique appartenant à la catégorie C ;

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et est habilité à ce titre à conclure le contrat d'engagement ;

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel de l'engagement dans les limites fixées par les articles L332-23 1° et 2° du CGFP.

/

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION**

N° 6 : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 27/10/2025 : VENTE DE TERRAINS RUE DU ROTH SECTION 3, PARCELLE N° 243 et UNE PARTIE DE LA PARCELLE 242

Par délibération du 27 octobre 2025, le Conseil Municipal avait décidé de vendre les deux terrains à bâtir rue du Roth à Monsieur et Madame Patrick ZIELINGER, domiciliés 31 rue de la Division Leclerc 67290 PETTERSBAACH. Monsieur et madame Patrick ZIELINGER ont créé une SCI, et ils souhaitent acheter les terrains au nom de la SCI des Quatre Vents (extrait Kbis).

Suite à ce changement, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société SCI des Quatre Vents, N° 31 rue de la Division Leclerc 67290 PETTERSBAACH, s'est portée candidate à l'acquisition des terrains à bâtir rue du Roth.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DÉCIDE de vendre à la société SCI des Quatre Vents les terrains cadastrés comme suit, en vue d'y édifier une construction d'un collectif à usage d'habitation :

Section	Parcelle	Surface (ares)
3	257	10 ,68
3	254	1,05
TOTAL		11,74

La vente est consentie au prix de 7 000,00 € l'are TVA comprise (dont 1 309,00 € TTC de PVR), soit une somme totale de 82 180,00 € TTC (quatre-vingt-deux mille cent quatre-vingt euros). La somme de 66 812,34 € (5 691,00 € de l'are X 11,74 ares = 66 812,34 €, soixante-six mille huit cent douze euros et trente-quatre cents) sera à verser par les acquéreurs au Notaire Maître Matthieu HAAS 57600 FORBACH le jour de la signature de l'acte portant transfert de propriété.

La PVR, soit 1 309,00 € TTC X 11,74 ares = 15 367,66 € (quinze mille trois cent soixante-sept euros et soixante-six cents) sera inscrite dans le permis de construire et sera à payer après l'accord du permis de construire.

Ce prix s'entend TVA comprise.

- PRÉCISE que les frais de notaire sont à la charge des acquéreurs,
- DONNE tous les pouvoirs au Maire pour la signature des pièces afférentes à ce dossier.

Cette délibération annule celle prise en date du 27 octobre 2025.

Remarques – observations – rapports au vu desquels la délibération a été adoptée :

- Extrait Kbis du Greffe du Tribunal Judiciaire de Saverne de la SCI
- Plans de surface de la PVR rue du Roth et autre plan

/

DIVERS ET COMMUNICATIONS :

- **Décision du Maire** : une nouvelle convention a été signée avec l'Association de Santé au Travail de Lorraine Nord (AGESTRA) modifiant la cotisation forfaitaire annuelle qui passe à 95,00 € HT par agent et modifiant l'indemnité compensatrice d'absence qui passe à 50,00 € HT.
- Remerciements à tous les Conseillers qui ont aidé pour la distribution des bulletins municipaux et aux vœux du Maire.
- Monsieur Alain VALENTIN, adjoint au Maire présente le bilan de l'Espace Culturel concernant l'année 2025. Le bilan est positif, malgré les charges d'électricité qui

augmentent (les consommations restent identiques aux années précédentes, mais le coût ne cesse d'augmenter). La facture d'eau a augmenté du fait du nettoyage avec le karcher du macadam autour de la salle et des murs de l'Espace culturel. Les locations sont stables, on constate plus de locations des habitants de la commune. Le Maire le remercie, ainsi que son épouse pour tout le travail effectué dans la salle après chaque location, pour la bonne gestion, et également pour les très bonnes relations entretenues avec les associations et les privés. Il le félicite pour la gestion de la salle depuis 2020.

- Le Maire remercie le Conseil Local des Jeunes et toutes les personnes qui ont aidé à la mise en place des décorations et illuminations de Noël.
- La commune a acheté deux nouvelles poubelles : une qui sera placée à la nouvelle aire de jeux et l'autre au Jardins des Roses.
- L'ouvrier communal et M. Jacky QUIRIN ont procédé au remplacement des robinets dans les vestiaires du foot et dans les WC femmes à l'espace culturel.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que deux des trois subventions pour l'aire de jeux ont été versées (celle du Conseil départemental d'un montant de 10 000 € et celle du Conseil régional d'un montant de 19 688 €). Reste à percevoir la subvention DETR qui devrait être versée prochainement vu que le budget a été adopté au niveau de l'État.
- Il faudra faire un avis aux habitants concernant les élections municipales : fin du panachage (plus le droit de rayer et de rajouter des noms sinon le bulletin est nul)
- Une commande de 20 plaquettes en granit est prévue pour le second colombarium. Au moment de la commande on nous a livré 16 plaquettes, en sachant qu'on peut mettre 3 urnes par case et qu'il y a 12 cases. Il en manque donc 20.
- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une promesse de vente a été signée pour le dernier terrain Rue du Roth. Ce sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal qui est prévu le 23 février.
- La commune a une demande d'achat d'un terrain non viabilisé rue du Roth d'une contenance de 18.72 ares. Lors de la réunion du maire et des adjoints de ce jour il a été décidé de ne pas vendre ce terrain dans l'immédiat.
- La société FAUCON a promis au Maire de débiter les travaux du changement du toit au presbytère début février
- Le Conseil Local des Jeunes organise une fête de carnaval le 14 mars prochain. Le départ est prévu place de la Mairie pour un circuit devant passer dans les rues des Mirabelles, des Saules, du Château, de la Forêt (parcours encore à définir). Le défilé se terminera place de la Mairie avec un goûter payant et des boissons offertes par le CLJ. Il est prévu d'y associer les écoles. L'atelier de travail pour la préparation du char débutera samedi 31 janvier, un appel est lancé aux membres du Conseil Municipal pour aider les jeunes à décorer et préparer ce char.
- Le Maire précise que le recensement de la population a débuté le 15 janvier et informe que le nombre d'habitants sert au calcul des dotations accordées à la commune. L'agent recenseur est remercié pour le travail effectué qui est fastidieux car il faut repasser plusieurs fois au niveau de certains logements.
- Une commande de 6 pièges à frelons asiatiques + appâts a été faite début janvier 2026 au PETR de Sarrebourg qui a effectué une commande groupée pour toutes les communes adhérentes. Une conférence s'est déroulée le 24 janvier à Lutzelbourg où ont assisté quelques membres du Conseil Municipal. Il est préconisé de mettre en place les pièges entre le 15 février et fin mai. Un relevé est à faire toutes les semaines au niveau des pièges. Une réunion de réflexion pour l'installation des pièges sur la commune est à prévoir avec les membres de l'arboriculture et les apiculteurs de la commune. Le Maire remercie les membres du Conseil Municipal qui ont assisté à cette conférence.
- L'adjointe au Maire a eu une demande d'un jeune pour savoir si la commune embaucherait des saisonniers pour l'été. Étant donné qu'il y aura une personne supplémentaire pour aider l'ouvrier communal d'avril à septembre, le coût pour embaucher un saisonnier de plus serait trop élevé et en plus de cela, le travail pour une troisième personne n'est pas justifié. Cependant, si la commune pouvait obtenir une aide financière de l'État l'embauche d'un saisonnier serait à revoir.

- A l'heure actuelle la commune paie la gravure des gens qui déposent leur cendre dans le Jardin du Souvenir et le maire propose de revoir ce fonctionnement avec la nouvelle équipe municipale. Il faudrait éventuellement demander aux familles de prendre à leur charge l'inscription sur la plaque mais en imposant la police et la grandeur des caractères.
 - Il a été demandé de contacter le propriétaire du terrain reliant la rue des Mirabelles à la rue des Saules dans l'espoir d'acquérir cette partie de parcelle afin de relier les deux rues.
- La séance a été levée à 20 heures 30 minutes.

Jean-Luc JACOB, Maire	
Sylvain SCHEFFLER, secrétaire de séance	